



Au sommaire de ce numéro

Pour un big-bang fiscal (réunion ATTAC 92, Montrouge).....	2
La condition politique des Français d'origine non européenne, un livre d'Adda Bekkouche lu par JL Michniak.....	5
Agenda, Organisation d'ATTAC 92 .....	6
Bulletin d'adhésion .....	7

**Pouvez-vous imaginer un monde sans Attac ?**

**Attac a besoin de vous ! Vous pouvez encore régler votre cotisation 2012**

Si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu, vous pourrez déduire 66% de votre cotisation du montant de votre impôt.

30 % de votre cotisation est reversée à votre comité local (dans les Hauts de Seine, Attac 92), le solde permettant à Attac France de financer et articuler les campagnes nationales et internationales

*Le prochain numéro paraîtra début novembre*

**Diffusez, par courriel ou sur papier...**

Abonnez vos parents, vos amis ! Il vous suffit de nous le demander.

**Faites leur plaisir!**

## Un texte indéfendable

*Michel Soudais (Politis, 27 septembre)*

Une troublante épidémie de schizophrénie frappe nos responsables socialistes. Aucun d'entre eux ne juge positivement le traité budgétaire européen. Ce texte, imaginé par Angela Merkel avec la complicité active de Nicolas Sarkozy, « crée les conditions d'une crise économique durable », analysait François Hollande lors de sa campagne. Un traité qui met également en place des politiques automatiques intangibles les soustrayant à toute délibération démocratique. C'est pourtant ce texte que le gouvernement veut faire ratifier. Dès la semaine prochaine, à l'Assemblée nationale.

Pour ce faire, conscient de la difficulté à faire accepter par sa majorité un texte indéfendable dont le chef de l'Etat n'est pas parvenu à faire modifier une virgule, le premier ministre a tenté de faire passer l'idée que François Hollande avait obtenu fin juin, au Conseil européen, de quoi rééquilibrer les effets récessifs du traité : un pacte de croissance de 120 milliards d'euros, la promesse d'instaurer une taxe sur les transactions financières, et la supervision bancaire.

Il s'agit, nous explique-t-on, d'approuver non plus un texte seul mais « un paquet », afin de soutenir le Président de la République et ce qu'Elisabeth Guigou appelle « un début de commencement de réorientation de l'Europe ».

Le subterfuge n'a guère convaincu au-delà des socialistes. Et encore, pas tous. Samedi, fait inédit, le conseil fédéral d'EELV a voté à 70 % contre la ratification du traité budgétaire, sur les implications duquel le Front de gauche alerte depuis l'origine.

Confronté à une hostilité grandissante –la manifestation de dimanche devrait en donner un aperçu –, Jean-Marc Ayrault abat ses dernières cartes. « La seule alternative est une sortie de l'euro », un rejet du traité ouvrirait une crise en Europe, soutient-il en adaptant l'argument –moi ou le chaos- de ceux qui n'en ont plus. « La question démocratique », dont il admet qu'elle entretient la méfiance vis-à-vis de l'Europe, « est au cœur de l'étape suivante. On ne fera pas une avancée de plus sans démocratie supplémentaire », promet-il dans un entretien à Médiapart. L'Europe sociale aussi, il ne peut pas ne pas s'en souvenir, devait advenir après Maastricht.

## **Pour un « big-bang fiscal »** *Compte-rendu de la réunion Attac92 tenue à Montrouge, le 7 juin*

A l'heure où tout le monde reconnaît la nécessité d'une régulation collective forte, où **quantité de besoins sociaux, notamment d'éducation, de santé, de retraites et de préservation écologique sont de moins en moins satisfaits**, la société ne souffre pas de trop d'impôts, mais plutôt d'impôts inadaptés et surtout mal répartis.

Les cotisations et autres prélèvements ne disparaissent pas dans un trou noir. Ils sont réinjectés dans l'économie sous forme de dépenses d'investissement, de fonctionnement des services publics, de subventions ou bien encore de transferts entre catégories sociales. Ils sont **l'expression de la citoyenneté** parce qu'ils permettent de financer l'action publique, de réduire les inégalités et de modifier certains comportements nuisibles à la société, comme la spéculation et la pollution.

Un « big bang fiscal » est aujourd'hui nécessaire en France, en Europe et dans le monde entier : c'est ainsi **qu'une fiscalité résolument progressive, incluant des taxes internationales, donnerait un outil efficace au service du bien commun.**

### **Exposé introductif de Jean-Paul Allétru**

#### **La question de la fiscalité est au cœur de l'actualité**

A l'heure où, comme on le voit en Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal, mais aussi en France, le fardeau de la dette impose aux peuples de se serrer la ceinture, il n'est pas inutile de s'interroger, comme le font les quelque 120 comités d'audit citoyen (CAC) créés depuis l'été 2011, sur l'origine de cette dette. *Jean Gadrey* en rend compte dans *Le Monde diplomatique* de juin. Les participants font certaines découvertes qui les laissent pantois :

- les dépenses de l'Etat français n'ont pas progressé depuis 20 ans (de 24 % du Produit intérieur brut –PIB- au milieu des années 1980, elles sont passées à 22 % du PIB au milieu des années 2000) ;

- dans le même temps, les recettes de l'Etat français ont, elles, perdu 4 % de PIB (passant de 22 % à 18 %) (comment ! « ils » ont fait le choix de priver l'Etat de recettes !) ;

- les « cadeaux fiscaux » décidés au cours des années 2000 représentent 100 milliards d'euros par an.

Ceci est l'application de l'idéologie néolibérale qui triomphe depuis le milieu des années 1970. Pour les libéraux, le marché, la « concurrence libre et non faussée » conduit à l'optimum économique. Faisons commerce de tout : éducation, santé, eau, transport, énergie... Réduisons l'Etat à la police et à la justice. Il y a toujours trop d'impôts.

Les cadeaux fiscaux génèrent une dette, sur laquelle on s'appuie pour détruire l'une après l'autre les conquêtes sociales...

On pourrait penser qu'il y a dans le choc des idées un débat « scientifique », académique ; que les économistes libéraux sont convaincus d'œuvrer pour le bien de tous... Mais les idées néolibérales sont en fait au service d'intérêts puissants. Le pouvoir économique est détenu par un très petit nombre, mais il a à sa disposition des « chiens de garde » efficaces (économistes libéraux, presse, médias), et le pouvoir de l'argent. 10 % des ménages, en France, détiennent la moitié du patrimoine total des ménages. Et, selon la banque Merrill Lynch, en 2008 100 000 individus détenaient 25 % de la richesse mondiale...

Nous allons examiner les principes et le rôle de l'impôt, la situation actuelle, et les perspectives. Je me suis appuyé sur l'ouvrage d'ATTAC, pour un « big bang fiscal » (*éditions le bord de l'eau, 2010, 10 €*), rédigé pour l'essentiel par Vincent Drezet, secrétaire national du syndicat SNUI SUD Trésor solidaires (que nous avons invité l'an dernier à l'une de nos réunions publiques), et sur quelques documents plus récents.

#### **Objectifs et principes de la fiscalité**

Le but des contributions (terme qu'on devrait préférer au mot repoussoir d'impôts) est de financer les politiques publiques, de corriger les inégalités de revenus et de patrimoine, et d'inciter à modifier certains comportements.

Les principes sont inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 : la contribution est également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés ; les citoyens ont le droit de constater la nécessité de la contribution publique, et de la consentir librement.

Du premier de ces principes, on déduit la nécessité d'une contribution non seulement proportionnelle, mais progressive (demander le plus à ceux qui ont le plus), et de faire porter cette contribution sur différentes assiettes (les revenus du travail, les bénéfiques, le patrimoine, les dépenses).

Au passage, reporter la fiscalité sur les collectivités locales, c'est renforcer les inégalités (car celles-ci sont inégalement riches) ; et la concurrence fiscale entre Etats favorise les plus mobiles ( grandes entreprises, ménages riches) au détriment des « immobiliers » (petites entreprises, ménages pauvres).

Les libéraux plaident pour « moins d'impôts » :

- pour rendre les territoires plus attractifs pour les investisseurs

- pour rendre les entreprises plus compétitives, en leur retirant des « charges » (là encore, le vocabulaire n'est pas choisi au hasard...)

- pour permettre aux ménages riches d'investir, ce qui entraînera croissance et emploi (on nous l'a souvent répété : « les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain »).

Il s'agit là de fausses évidences. Les profits d'aujourd'hui sont les profits d'aujourd'hui ... et des sources de gaspillage et de spéculation (les très riches achètent n'importe quoi hors de prix : 12 000 € pour une caisse de 12 bouteilles d'un grand cru de Bordeaux, et combien pour un dessin de Hergé ? ou pour des actions de Facebook ?)

On pourrait dire aussi que la prise en charge des biens publics incombe à ceux qui tirent profit d'une main d'oeuvre éduquée, en bonne santé, et d'équipements collectifs de transports... ; que reporter cette prise en charge sur les couches peu fortunées bride la consommation et la croissance...

Y a-t-il trop d'impôts ?

Le taux de « prélèvements obligatoires » augmente : il est passé pour la France de 40,1 % du PIB en 1980 à 41,6 % en 1990 puis à 44,2 % en 2006.

En 2007, la France, à 43,5 % du PIB, était dépassée par le Danemark (48,7 %), la Suède (48,3 %), la Norvège (43,6 %) ; l'Italie était aussi à 43,5 %, les Pays-Bas étant loin derrière à 37,5 %, l'Allemagne à 36,2 %, la Grande Bretagne à 36,1 %, les Etats-Unis à 28,3 %.

Mais ces comparaisons n'ont pas grand sens : il faut voir ce qui est financé par ces « prélèvements obligatoires ».

En 2006, en France, les 44,2 % de PIB se répartissaient ainsi : Etat+ administration centrale : 16,2 % ; administrations locales : 5,7 % ; sécurité sociale : 22,1 %.

Aux Etats-Unis, le système de santé est essentiellement privé ; il n'est pas pris en compte dans les prélèvements obligatoires ; il représente 15 % du PIB – à comparer à 10 % pour la France : il est plus coûteux, plus inégalitaire et moins efficace !

## Situation actuelle

La principale source de **recettes de l'Etat** est la **TVA** (alors qu'on n'y pense pas comme à un impôt), qui représente 50 % des recettes de l'Etat. La TVA est un impôt non progressif, qui pèse plus, à proportion, sur les plus défavorisés.

L'**impôt sur le revenu** ne représente que moins de 20 % des recettes de l'Etat. C'est un impôt en principe progressif, mais qui l'est en fait de moins en moins en raison des niches fiscales. Les revenus de l'épargne sont taxés de façon proportionnelle (donc non progressive) : c'est le « prélèvement libératoire ».

Si le barème de 1999 avait été maintenu, l'impôt sur le revenu rapporterait plus de 15 milliards d'euros de plus chaque année. Entre 2002 et 2007, il y a eu baisse des taux, passage de 7 à 5 tranches, au bénéfice des 10 % les plus riches (d'où accroissement des inégalités, et développement de la spéculation).

Les niches fiscales (tous impôts confondus) représentent un montant de 75 milliards d'euros (de manque à gagner pour l'Etat) en 2010.

Cet argent n'est pas perdu pour tout le monde. C'est un vrai cadeau pour les plus riches :

Les 100 000 contribuables qui ont réduit le plus leur impôt en valeur absolue l'ont réduit en moyenne chacun de 15 240 €.

Les 10 000 contribuables qui ont réduit le plus leur impôt en valeur absolue l'ont réduit en moyenne chacun de 67 290 €.

Les 1 000 contribuables qui ont réduit le plus leur impôt en valeur absolue l'ont réduit en moyenne chacun de 295 880 €.

Les 100 contribuables qui ont réduit le plus leur impôt en valeur absolue l'ont réduit en moyenne chacun de 1 132 160 € (chiffres de 2008)...

L'**impôt sur les bénéfices des sociétés** est un impôt non progressif : il s'élève à 33,3 % (taux réduit de 15 % pour les petites sociétés).

Il est diminué par des mesures dérogatoires, concentrées sur les grandes entreprises (contrairement à ce que disait le discours officiel), qui ont représenté 27 milliards d'euros en 2007.

L'impôt sur les sociétés a baissé sur les 20 dernières années.

L'**impôt sur la fortune** créé en 1981, supprimé de 1986 à 1988, a été depuis 2002 vidé d'une grande part de son contenu (notamment avec de nombreuses niches fiscales). Il concerne 1,5 % des contribuables.

Les **droits d'enregistrement** (pour les **successions et donations**) ne concernaient que moins du quart des successions, ont pratiquement disparu avec la loi TEPA de 2007.

Le « **bouclier fiscal** » consiste en le plafonnement des impôts à 50 % des revenus. En 2009, l'Etat a ainsi reversé 585 millions d'euros à 16 350 bénéficiaires, pour un montant moyen de 35 814 € (979 contribuables ont reçu en moyenne 376 134 €, soit l'équivalent de ... 30 ans de SMIC !)

Les dernières décisions de Sarkozy ont cherché à rendre son bilan plus présentable : suppression du bouclier fiscal en juin 2011 ; passage de 40 à 41 % du taux marginal de l'impôt sur le revenu (cela ne concerne que 330 000 foyers fiscaux sur 19 millions, et ne rapporte que 230 millions d'euros) ; contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus (cela a concerné 25 779 foyers fiscaux, et a rapporté 300 à 400 millions d'euros, moins que la hausse de la CSG -350 millions d'euros) ; l'ISF a été réduite de 4 à 2,2 milliards d'euros.

Le hors-série d'*Alternatives économiques* « les chiffres 2012 » donne le panorama des prélèvements obligatoires (incluant donc les cotisations sociales), chiffres de 2009 :

Cotisations sociales : 39,5 % ; CSG et CRDS : 11,1 % ; TVA : 15,4 % ; : 15,4 % ; TIPP (produits pétroliers) : 5 % ; impôt sur le revenu : 5,8 % ; successions, donations : 0,9 % ; ISF : 0,4 % ; impôts sur les sociétés : 2,7 % ; taxe professionnelle : 3,3 % ; autres impôts : 10,9 %.

Dans ce numéro, on peut voir aussi un graphique qui illustre combien **notre système fiscal est inéquitable** : si on découpe par tranches de 10 % l'ensemble des contribuables (au sein de la population des 18-65 ans travaillant à au moins 80 % du plein-temps) en fonction de leur revenu, on voit que l'ensemble des prélèvements (cotisations sociales et taxes sur les salaires, impôts sur la consommation -TVA...-, impôts sur le revenu et CSG, et impôts sur le capital) s'élève à près de 40 % des revenus pour le premier « décile » (les 10 % de contribuables qui ont les plus faibles revenus)(pour ces contribuables, il

s'agit essentiellement de cotisations sociales et taxes sur les salaires, et dans une moindre mesure de la TVA) ; elle monte progressivement à près de 50 % pour les contribuables du 5<sup>ème</sup> décile ; elle reste à ce niveau pour les déciles suivants ; et si on examine plus finement ce qui se passe dans le dernier décile (les 10 % les plus fortunés), on voit que le **taux de prélèvement diminue pour les 4 derniers pourcents**, au point de descendre à près de 30 % seulement pour les 0,001 % les plus riches.

## Propositions

Des impôts plus justes, qui prennent en compte la question de l'environnement  
Lutte contre la fraude fiscale (qu'on peut estimer à 40 à 50 milliards de francs par an en France)  
Lutte contre les paradis fiscaux (obligation de déclaration...)  
Harmonisation européenne (serpent fiscal européen)  
Taxes globales (à l'échelle mondiale)(sur les transactions de change et de bourse, sur les ventes d'armes, sur les transports, sur les émissions de gaz à effet de serre, ...)

L'impôt sur le revenu devrait être le pivot du système fiscal. Il faudrait augmenter le nombre de tranches, afin d'éviter les effets de seuil. Fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG en un impôt progressif (mais la CSG n'est pas « familiarisée ») ou créer un abattement à la base de la CSG. Pratiquer une progressivité plus marquée dans le haut de la distribution : taux marginal de 70 % voire 80 % au-delà d'un certain revenu. Plafonner les effets du quotient familial.

Concernant l'impôt sur les sociétés, la question des « prix de transfert » est très importante (il s'agit des transactions à l'intérieur d'un même groupe, franchissant les frontières : elles représentent plus de la moitié du commerce mondial !)

Les 500 niches fiscales sont coûteuses et inefficaces ; elles représentent un montant de 73 milliards d'euros par an ; un plafonnement a été instauré en 2008 mais sur un périmètre non restreint ; il faudrait en faire l'évaluation.

Extrait des propositions de François Hollande :

- le crédit impôt-recherche sera rendu plus accessible aux PME, TPE, artisans-commerçants
- des allègements fiscaux seront consentis aux entreprises qui investissent en France ; et à l'inverse il sera demandé aux entreprises qui délocalisent le remboursement des aides publiques reçues
- l'impôt sur les sociétés passera à 35 % pour les grandes sociétés, 30 % pour les PME, 15 % pour les très petites entreprises
- interdiction aux banques françaises d'exercer dans des paradis fiscaux
- 15 % d'impôt supplémentaires sur les bénéfices des banques
- taxe sur les transactions financières
- « je reviendrai sur les cadeaux fiscaux et les niches fiscales »
- une contribution climat-énergie aux frontières de l'Europe
- fusion à terme de l'impôt sur le revenu et la CSG (prélèvement simplifié sur le revenu)
- les revenus du capital seront imposés comme ceux du travail
- tranche supplémentaire de 45 % pour les revenus supérieurs à 150 000 € /an
- plafonnement des niches fiscales à 10 000 € de diminution par an
- je reviendrai sur les allègements de l'ISF de 2011
- abattement sur les successions ramené à 100 000 € par enfant
- exonération en faveur des conjoints survivants conservée.

## Débat

**Pierre.** Le crédit impôt-recherche est un impôt trop compliqué pour les petites entreprises.

**Josiane.** Il n'y a pas de contrôle de la recherche privée, cet avantage fiscal devrait donc être réservé à la recherche publique.

**Daniel.** L'entreprise à laquelle j'appartiens, grosse multinationale, ne paie que 10 % d'impôt.

Il faudrait faire la peau du crédit impôt –recherche, mais augmenter le financement de la recherche pour le secteur public.

La notion de « niche fiscale » me trouble quelque peu : ne peut-il y avoir de bonnes niches fiscales, par exemple en soutien de l'agriculture biologique ?

**Pierre.** Les niches fiscales commencent parfois par une idée intéressante puis dérivent.

**Daniel.** La loi Pons (dégrèvement d'impôt pour les investissements dans les DOM) est un exemple de mauvaise niche fiscale.

Le Luxembourg est un paradis fiscal. Les traités proscrivent toute harmonisation fiscale au niveau de l'Union européenne.

Je suis sceptique sur les eurobonds.

Je suis favorable à l'instauration d'un revenu maximum.

**Jean-Denis.** Il faut veiller au bon usage de l'impôt.

**Josiane.** On a dilapidé des biens communs. En privatisant la gestion des autoroutes, on prive l'Etat des recettes d'un investissement fait avec l'impôt de tous. Des entreprises publiques ont été bradées. La donne est en train de changer en Europe.

Commentaire post-réunion de Jean-Claude :

Je pense que l'essentiel en matière d'impôt est l'usage qui en est fait. J'en paye pas mal, mais ce n'est pas ça qui me chagrine, c'est de savoir que ça finance un tas d'horreurs (les prisons inhumaines, des investissements destructeurs des ressources naturelles, les armes nucléaires ...) sur lesquelles je n'ai aucune prise. C'est comme de savoir que laisser 10 000 € à sa banque a le même impact carbone que d'avoir une voiture : faut-il acheter un 4x4 pour l'enfermer au garage et jeter la clef ?

Je crois qu'au delà du fatras de chiffres il n'y a que deux paramètres à prendre en considération : *la valeur absolue* du prélèvement (qui peut s'exprimer comme le taux de prélèvement rapporté au PIB), mesure de l'action collective relativement à l'action privée, plus *la répartition* (qui est en réalité une courbe entre les % les plus pauvres et les % les plus riches). En fait la "justesse de l'impôt" ou "l'égalité" se résume en la "redistribution" entre les % les plus pauvres et les % les plus riches, laquelle est le résultat de deux choses équivalentes et interchangeables : soit la "progressivité" qui ferait prélever moins sur les plus pauvres, soit l'action sociale, espèce d'impôt négatif (retraites, allocations familiales, chômage ...) qui "rembourse" plus ou moins les % les plus pauvres, même au delà de leur contribution. Donc il faut se réjouir d'un taux d'imposition important si cela conduit à collectiviser des actions moins efficaces quand elles sont privatisées (typiquement l'éducation, ou la santé avec le bon contre-exemple des US). Et si on veut mesurer l'égalité comparer les déciles plus pauvres aux plus riches, et surtout, en cette époque d'inégalités stratosphériques, mettre la loupe sur les 1% voire 0,01% du dessus du panier. Il est scandaleux que les richissimes paient relativement moins d'impôt que les classes moyennes, mais ce n'est rien à côté (ou ce n'est que la conséquence) du scandale des disproportions de revenus qui dépassent l'entendement. Il est certain que l'Amérique n'est pas morte des 95% de la tranche supérieure voulue par Roosevelt. Il est quasiment certain que personne n'en mourrait à l'heure actuelle. Ce serait probablement le meilleur remède contre la crise.

Je ne sais pas si tu connais le jeu de société "Monopoly". Il n'y a rien de plus barbant qu'une fin de partie. Si le milieu de partie est palpitant, quand rien n'est encore décidé, on sait qu'à partir du moment où quelqu'un a obtenu (par chance et/ou habileté) les quatre gares, il a gagné, et on peut regarder d'un oeil éteint comment il met inéluctablement à sec les autres joueurs. Nous sommes en cette fin de partie : personne ne va se passionner pour deviner à la suite de quelle extravagance le Roi Midas va crever sur son tas d'or. Pour ranimer les énergies, il faut arrêter la partie, rebattre et redistribuer les cartes. La différence avec le Monopoly est qu'hélas ce n'est pas un jeu et qu'un des joueurs est la nature, qui fait les frais de tous nos excès.

## **La condition politique des Français d'origine non européenne**

**Du mépris à la reconnaissance formelle** (*Editions du Cygne, 225 pages, 22 €*)

essai d' **Adda Bekkouche**,

juriste et enseignant en géopolitique des relations euro-méditerranéennes, membre du Conseil scientifique d' ATTAC,

**Notes de lecture de Jean-Louis Michniak**

Adda Bekkouche aborde sans complaisance un phénomène encore peu souvent abordé et approfondi : la sous-représentation, dans les institutions politiques de notre pays, des Français originaires des continents d' Afrique et d' Asie.

A découvrir donc cette étude critique sur un sujet encore peu popularisé : l' évolution de la place faite à la "minorité visible" dans les sphères publiques en France.

Avec des considérations philosophiques, politiques, sociologiques notamment, l' auteur nous apporte une analyse historique de la situation des Français d' origine non européenne, en faisant des rappels documentés sur la période coloniale, sur les contradictions de la Révolution française, sur les errements et les insuffisances des diverses Républiques, sur l' immigration et les luttes syndicales de ces personnes ayant des dures conditions de travail , sur la place des peuples d' outre-mer dans les armées de notre pays durant les conflits.

L' altermondialiste poursuit son propos sur les ambiguïtés, les velléités des partis politiques et des gouvernements de la France depuis une trentaine d' années (époque de la Marche pour l' égalité et contre le racisme).

L' auteur nous informe également, statistiques à l' appui, du sort réservé à cette population issue de la "diversité", dans différents pays occidentaux.

Malgré certaines évolutions positives, mais insuffisantes, Adda insiste sur le chemin à parcourir pour aboutir à une représentation significative de ces Français issus de l' immigration, au sein des instances élues de la puissance étatique (Gouvernement, Parlement, Municipalités, Conseils régionaux et généraux, etc) et à une meilleure association aux choix et décisions politiques qui les concernent.

Il ne nie pas les difficultés de plusieurs ordres pour parvenir à cette parité de participation qui serait un avantage pour améliorer la démocratie, le civisme et la cohésion sociale dans notre pays qui, ainsi, pourrait mieux fonctionner.

L' ancien Président du "Mouvement pour une citoyenneté active" ne minimise pas non plus les erreurs ou les fautes qui incombent à certaines associations, personnalités qui agissent pour la promotion institutionnelle de nos concitoyens insuffisamment "inclus" . Attention aux divisions, aux enfermements stratégiques contre-productifs, aux dérives, au manque de rigueur intellectuelle et autres surenchères "inaudibles" qui, chez certains activistes, peuvent nuire à leurs démarches et empêcher toute progression !...

Avec juste raison, Adda insiste sur la primauté de l' éthique et du contenu politique qui sont indissociables de l' engagement militant, ce qui est donc très différent de certaines pratiques: promotion de personnes médiatiques, recrutement de célébrités qui ne connaissent pas forcément bien les dossiers, ni . . . l' action collective.

Dans ce contexte complexe (crise financière, problèmes écologiques, graves conflits, etc.), la compétence et les valeurs sont des critères vraiment indispensables pour désigner tout candidat à une responsabilité publique, si on veut changer la vie des populations de Français "extra-communautaires" dont "la situation est anormale".

Le livre de Adda Bekkouche aborde bien d'autres points ( en citant de nombreux témoignages et des constats de rapports qui font autorité) concernant la condition de sous représentation politique de ces compatriotes. Il ouvre des possibilités d'évolution, des perspectives de promotion; cet essai veut dépasser les simples constats ou les ressentiments et frustrations ! C'est une étude sérieuse; elle peut nourrir, bien sur, des débats, voire des réserves: c'est ce qui est d'ailleurs stimulant pour nos réflexions et pour agir !

Ceci étant, on ne doit pas sous-estimer l'impact extrêmement puissant du capitalisme maintenant globalisé (ses dirigeants et ses innombrables victimes se trouvent dans tous les continents!) dans la vie dégradée de millions d'habitants (quelle que soit la couleur de leur peau!) atteints dans leur dignité, par cette terrible marchandisation qui pervertit les rapports humains et met en danger notre environnement naturel.

Mais pour des militants altermondialistes, la capacité de nuisance de l'ultralibéralisme économique piloté par la finance internationale n'est pas à démontrer ! Nous devons mettre en place des alternatives pour nous débarrasser de "l'exploitation de l'homme par l'homme", ce mal ancien qui sévit sur la Planète entière!

Notre devoir de progressistes est aussi de pousser les pouvoirs politiques à reprendre pleinement la main sur les marchés !

## Courrier des lecteurs

**Najia Patti.** Merci pour toutes ces informations que je lis avec beaucoup de plaisir et que je diffuse sur tous les réseaux sociaux et autres.

Je voudrais vous interpeller pour le sort d'un Militant mauritanien, si vous n'êtes pas déjà au courant, il s'appelle Mohamed Lemine Ould Dadde ! Son seul tort est d'être du côté de ceux et celles qui souffrent et n'a eu de cesse de dénoncer le système de l'esclavage dans son pays. Ould Dadde est le caillou dans la chaussure d'Aziz

C'est une intense bataille de procédure qui s'est ouverte à Nouakchott autour du procès de l'ex commissaire aux droits de l'homme Mohamed Lemine Ould Dadde , accusé d'avoir détourné près de 700 000 € lors de son mandat. Ould Dadde, qui récusé cette accusation, semble en effet être au cœur d'un règlement de compte qui dépasse sa simple personne, le Président Ould Abdelaïz étant vraisemblablement en manque de « victimes expiatoires » afin de faire oublier la chute vertigineuse de sa cote de popularité. En effet, après avoir enclenché une véritable cabale que beaucoup qualifient de « chasse aux sorcières » à l'encontre des grands hommes d'affaires mauritaniens - qui, du coup, ont cessé leurs investissements- Aziz souhaite se refaire une santé médiatique sur le dos de Ould Dadde. Sauf que ce dernier est décidé à vendre chèrement sa peau, et ses défenseurs seraient en contact avec plusieurs avocats internationaux de haut rang, prêts à défendre l'ex militant des droits de l'homme. Gage que Aziz est désormais très gêné par cette affaire, le report à une date « non encore confirmée » du procès, officiellement, pour des problèmes de traduction de documents.

Nous devons lui apporter notre soutien !

J'ai pris connaissance de son cas par une amie française ex militante vert et qui l'a connue en France lorsqu'il était exilé et militait déjà contre l'esclavage qui sévit dans son pays.

Aujourd'hui, il est en difficultés et nous avons le devoir d'être auprès de lui en mettant la pression sur nos politiques, en médiatisant son cas afin de ne pas laisser l'injustice s'installer le concernant.

Merci de votre soutien. Amitiés,

<http://www.rfi.fr/afrique/20120530-ouverture-proces-mohamed-lemine-ould-dadde-mauritanie>

## Agenda

**4 octobre**      **Montrouge**      « **Ma mondialisation** » film de **Gilles Perret** *Présenté par Mécanos Productions et la Vaka*  
*suivi d'un entretien enregistré avec **Frédéric Lordon***  
*projection suivie d'un débat*

**20 h** à la Maison des Associations, 105, avenue Aristide Briand, **attention : horaires modifiés**

A travers le regard plutôt « atypique » d'un chef d'entreprise de la vallée de la mécanique de précision en Haute-Savoie, le film raconte cette phase du capitalisme dominé par les mécanismes financiers « globaux » et implacables. Victimes de leur succès toutes les plus grosses entreprises de la vallée ont déjà été rachetées par des sociétés financières dont l'unique souci est la rentabilité maximale dans des temps records. Une illustration parfois drôle, et le plus souvent cruelle, du choc des cultures entre l'industrie et l'univers de la finance.

## Organisation d'ATTAC 92

**Siège social:** chez Eric Colas, 141 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart [attac92@attac.org](mailto:attac92@attac.org)

**Site internet:** <http://www.local.attac.org/attac92> (Eric Thiébaud) ([web.attac92@attac.org](mailto:web.attac92@attac.org))

**Président d'ATTAC 92 :** Jean-Louis Michniak [president.attac92@attac.org](mailto:president.attac92@attac.org)

**Secrétaire :** Eric Colas [secretaire.attac92@attac.org](mailto:secretaire.attac92@attac.org)      **Vice-secrétaire :** Sophie Maloberti

**Trésorier :** Hubert Guérinet      **Trésorière-adjointe :** Rosette Kebabdjian

**Fichier :** Nicolas Lasman

**Correspondant Electronique Local :** Jean-Paul Allétru

**Groupes de proximité :**

**Bagneux :** Daniel Monteux      **Asnières :** Guy Rodary      **Clamart :** Thérèse Villame

**Antony :** Cécile Ganeval, Florence Lauzier, Hubert Nadin

**Colombes :** Bernard Kervella , Adda Bekkouche

**Clichy :** Jean Quebre, Marthe Chabrol

**Rueil-Malmaison/ GP Mont Valérien :** Cyril Pocréau

---

## Bulletin d'adhésion 2012

NOM (en capitales) : ..... PRENOM : ..... Homme / Femme (rayer la mention inutile)

Date de naissance : ..... Profession : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : ..... Pays : ..... Téléphone fixe

..... Mobile : .....

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) : .....

**J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2012 la somme ( comportant l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac) de : cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :**

tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 1 200 € : 35€	de 1 200 à 1 600 € : 48€
	de 1 600 à 2 300 € : 65 €		de 2 300 à 3 000 € : 84 €	de 3 000 à 4 000 € : 120 €
	au-delà de 4 000 € : 160 €			

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association : je procède à un apport supplémentaire de .....

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) :

par chèque bancaire ou postal

par carte bancaire n° :

3 derniers chiffres :    date d'expiration :

signature :

A adresser par courrier à ATTAC, **Attac, Service adhésions, 60643 Chantilly cedex** – France Pour tout renseignement, téléphoner au 01 56 06 43 60  
*Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.*

---

**Angle d'attac**, chez Eric Colas, 141 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart Responsable de la publication : Eric Colas ([president.attac92@attac.org](mailto:president.attac92@attac.org))